

ASSURANCES

LA NORTH AMERICAN LIFE CONTINUE SA CARRIERE PROSPERE

La North American Life Assurance Co., qui a depuis longtemps établi des bases solides au Canada continue la série de ses succès dans le champ d'action de l'assurance-vie canadienne en 1920. Ses affaires traitées et renouvelées en 1920, s'élevant à \$24,363,971, dépassa ent de plus de \$2,500,000 celles de l'année précédente et portaient le total des affaires en vigueur à \$99,600,473, le chiffre le plus élevé encore jamais atteint dans les annales de la compagnie. On concevra l'étendue des affaires de la compagnie en constatant le fait que pendant l'année dernière, elle a payé à ses détenteurs de polices et bénéficiaires plus de \$2,163,000. Cette somme comprenait \$424,948 payés en dividendes, alors que, contraste frappant, on ne note que \$6,000 payés aux garants. Les pertes pour décès survenus pendant l'année se sont élevées à \$650,995, soit un peu moins que le montant de l'année précédente. Le président, J. L. Goldman, dans son discours aux actionnaires au cours de la récente assemblée annuelle, donna avis que la même échelle de dividendes serait continuée aux actionnaires en 1921. Sur le passif total, les réserves pour polices, s'élevaient à présent à \$16,739,929 et il y a en outre un surplus net de \$2,609,827.

Le succès qui a couronné les efforts de la compagnie ressort à première vue des chiffres suivants:—

	1920	1911
Revenu des primes net	\$ 3,378,602	\$ 1,653,832
Nouvelles affaires:	24,363,971	6,129,426
Actif total	20,041,882	12,313,107
Assurance en vigueur	99,600,473	45,849,545

LA CONFEDERATION LIFE A ENREGISTREE UNE ANNEE DE SUCCES.

En dépit de l'incertitude des conditions pendant la dernière partie de l'année, conditions qui ont affecté les compagnies d'assurance-vie en général tout comme les autres commerces, la Confederation Life Association est en mesure de faire rapport d'un volume satisfaisant d'assurance pour 1920. Des applications ont été reçues pour de nouvelles assurances au montant de \$35,904,642 et sur ce montant, \$34,203,226 ont été approuvées et les polices émises. Le reste s'élevant à \$1,701,416 a été décliné ou différé pour plus ample considération. Le total des nouvelles émissions pendant l'année, y compris les suppléments de bonus et les renouvellements, s'est élevé à \$35,144,811, soit une augmentation de \$3,876,284 sur l'année 1919.

Le revenu net des primes s'élevait à \$5,272,550, soit \$915,480 de plus que pour l'année précédente. Le revenu net de l'intérêt et des loyers s'élevait à \$1,391,485, ce qui représente \$107,517 de plus qu'en 1919.

Les paiements dans l'ensemble furent moindres qu'en 1919. Les réclamations pour décès survenus pendant l'année, après déduction des réassurances, se sont élevées à \$974,356, soit une augmentation de \$103,430 sur l'année d'avant. Les dotations échues, cependant, montraient une diminution de \$197,196 contre \$471,831 l'année précédente, tandis que les paiements totaux aux détenteurs de police s'élevaient à \$2,384,398, ce qui représente \$433,842 de moins qu'en 1919.

Le bilan montre un actif net engagé de \$25,830,361 dont 51.10 pour 100 en actions et obligations, 20.95 pour 100 en premières hypothèques et 12.84 en prêts sur polices de la compagnie. Le passif de réserve sur toutes les assurances en cours est maintenant de \$24,645,296.

NOTES D'ASSURANCE

Des pourparlers sont en train pour permettre à la Motor Union Insurance Company de traiter des affaires générales d'assurance-feu au Canada et on s'attend à ce que son exploitation commence au cours du présent mois.

A la dernière session de la législature du Manitoba une loi d'assurance contre la grêle fut rédigée relative à un système d'assurance-grêle municipal. La loi exigeait qu'au moins trente-cinq municipalités passent la loi avant qu'elle devienne en vigueur, mais suivant le vote pris récemment la loi ne peut pas devenir loi.

On prévoit l'abandon des propositions d'assurance collective par laquelle les employés du gouvernement du Manitoba auraient reçu une assurance-vie gratuite. La difficulté d'obtenir une police d'un taux assez bas pour en permettre l'adoption par le gouvernement est, dit-on, la raison de l'abandon. Suivant un membre du service civil, le gouvernement, après avoir dressé les données quant aux employés susceptibles d'en bénéficier, demanda des offres aux compagnies d'assurance désireuses d'accepter cette affaire. Quatre polices furent offertes. Pas une n'était acceptable, prétend-on, et un effort a été fait pour créer une police satisfaisante combinant les meilleurs points de chacune. Celle-ci, soumise aux compagnies d'assurance fut également jugée peu satisfaisante, d'après les rapports et la question est maintenant abandonnée.

M. J. R. Grant a succédé à M. John Sturrock comme gérant de la succursale de Winnipeg de la Railway Passenger Assurance Co.